Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212203020-20260522-DEL_2026_41-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JACUT-DE-LA-MER
Séance du **vendredi 22 mai 2026**
Convoquée le 18 mai 2026

Délibération n°2026 – 41– Finances publiques – Imputation des dépenses des mouillages des Ebihens sur le budget annexe des ports

Le 22 Mai 2026, à 17h00 le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JACUT-DE-LA-MER s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Thierry LEDAGUENEL dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie.

Présents :, BACHELOT Emilie, BALLAN Christophe, CAUCHOIS Emmanuel, CLAVEL Frédéric, DAVID Céline, DE NERCY Clément, GAULARD Frédérique, LEDAGUENEL Thierry, MAIGNANT Géraldine, MAZE Didier, MEHEUT Bertrand, PECH Ingrid, PERSECHINO Jacqueline, VALLERY-MASSON Corinne, VILLAC Michel.

Absents représentés :

Absents :

Secrétaire de séance : Jacqueline PERSECHINO

Le Maire expose,

Par délibération n° 2025-68 du 20 novembre 2025 concernant l'approbation d'un devis pour l'aménagement d'un chenal et de mouillages collectifs aux Ebihens, le conseil municipal a voté l'imputation de la dépense sur le budget principal.

Or après échange avec le service de gestion comptable (SGC) de Dinan et compte tenu de l'existence du budget annexe des Ports, le SGC demande à la commune de faire porter la charge de ces dépenses sur le dit budget annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'imputer la dépense de 47 853 euros HT pour l'aménagement d'un chenal et de mouillages collectifs aux Ebihens sur le budget annexe des Ports.

- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget annexe des ports 2026.

ABSTENTION :
POUR : UNANIMITE
CONTRE :

A Saint-Jacut-de-la-Mer,
le 22 mai 2026

Le secrétaire de séance

Thierry LEDAGUENEL
Maire

Jacqueline PERSECHINO
2eme adjointe